

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 856

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 62

À la première phrase de l'alinéa 24, après le mot :

« salariés,

insérer les mots :

« ou les salariés actionnaires »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.